

SECTION 1 - Identification**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : Teinture d'iode, Teinture d'iode 2,5 %

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Antiseptique topique pour coupures et abrasions mineures.

1.3. FournisseurRW Consumer Products Ltd
200, boul. Omand's Creek
R2R 1V7 Winnipeg (Manitoba) Canada
T (204) 786-6873**1.4. Numéro d'urgence**

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2 - Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (SGH-CA)**Liq. inflamm.. Liq. 3 H226
Irrit. oculaire. 2B H320
Toxicité spécifique pour un organe cible – Exposition répétée 1 H372**2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les mesures de prudence****Étiquetage SGH-CA**

Pictogrammes de danger (SGH-CA) :



SGH02

SGH08

Mention d'avertissement (SGH-CA) :

Danger

Mentions de danger (SGH-CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H320 - Provoque une irritation des yeux
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mesures de prudence (SGH-CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Sans objet

Teinture d'iode, Teinture d'iode 2,5 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3 - Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5	79.36
Iodure de potassium (KI)	(n° CAS) 7681-11-0	2.84
Iode	(n° CAS) 7553-56-2	2.84

SECTION 4 - Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Sans objet pour le produit sous la forme finale.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Donner à boire de grandes quantités de lait et de mucilage d'amidon, puis provoquer un vomissement en administrant de l'eau tiède salée.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5 - Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousses à base d'alcool.
--------------------------------	--

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau.
----------------------------------	---------------------------------

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Formaldéhyde. Oxydes de potassium. Iodure d'hydrogène. Vapeur d'iode.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Refroidir les contenants exposés à l'incendie avec de l'eau pulvérisée.
------------------------------	---

SECTION 6 - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'inflammation.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement	: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable, de la vermiculite ou une autre matière convenable) puis placer ensuite dans un contenant adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Méthodes de nettoyage	: Balayer ou récupérer le produit déversé et le mettre dans un contenant approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Teinture d'iode, Teinture d'iode 2,5 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.3. Renvoi à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition et protection individuelle »

SECTION 7 - Manutention et remisage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire	: Pour usage externe seulement. Tenir éloigné des yeux et autres membranes muqueuses. Évitez le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
Mesures d'hygiène	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains minutieusement après manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Consignes à respecter pour le remisage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de remisage	: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcool éthylique (64-17-5)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Éthanol
ACGIH LECT (ppm)	1 000 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Cancérogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour les humains.)
ACGIH catégorie chimique	Confirmation du caractère cancérigène pour les animaux, et pertinence inconnue pour les humains.
Référence réglementaire	ACGIH 2020

Iode (7553-56-2)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH MPT (ppm)	0,01 ppm (fraction inhalable et vapeur)
ACGIH LECT (ppm)	0,1 ppm (fraction vapeur)
ACGIH catégorie chimique	Ne peut être classé comme agent cancérigène chez l'homme

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Teinture d'iode, Teinture d'iode 2,5 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Brun
Odeur	: Rappelle l'alcool, piquant
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éthyl=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 82 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,9
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Sources d'inflammation. Chaleur. Matières incompatibles. Rayons directs du soleil.
Matières incompatibles	: Matières oxydantes. Acides. Sels métalliques. Chlorate de potassium. Perchlorates. Sels de diazonium. Acide tartrique. Métaux. Trifluorure de brome et de chlore et perchlorates.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Formaldéhyde. Oxydes de potassium. Iodure d'hydrogène. Vapeur d'iode.

SECTION 11 - Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Non classée
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classée
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classée

Alcool éthylique (64-17-5)

DL50 administration orale chez le rat	7060 mg/kg
CL50 inhalation chez le rat	124,7 mg/l/4 h

Iode (7553-56-2)

DL50 administration orale chez le rat	14 g/kg
Estimation de toxicité aiguë CA (administration cutanée)	1 100 mg/kg de poids corporel
Estimation de toxicité aiguë CA (gaz)	4 500 ppmV/4 h
Estimation de toxicité aiguë CA (vapeurs)	11 mg/l/4 h
Estimation de toxicité aiguë CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

Teinture d'iode, Teinture d'iode 2,5 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Iodure de potassium (KI) (7681-11-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Iode (7553-56-2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 - Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.
------------------------	---

Alcool éthylique (64-17-5)

CL50 poisson 1	11200 mg/l
CL50 poisson 2	> 100 mg/l (temps d'exposition : 96 h – Espèce : vairon à grosse tête[en place])
CE50 Daphnie 1	5463 mg/l
CE50 Daphnie 2	2 mg/l (temps d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [en place])
CEr50 (algues)	1 000 mg/l
CSEO chronique chez les crustacés	9,6 mg/l

Iodure de potassium (KI) (7681-11-0)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l (temps d'exposition : : 96 h – Espèce : poisson zèbre [en place])
----------------	--

Iode (7553-56-2)

CL50 poisson 1	1,67 mg/l (temps d'exposition: 96 h – Espèce : saumon arc-en-ciel [en place])
----------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Teinture d'iode Teinture d'iode 2,5 %

Persistance et dégradabilité	Non établies.
------------------------------	---------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Teinture d'iode 2,5%

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Alcool éthylique (64-17-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,32
--------------------------------------	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Alcool éthylique (64-17-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,32
--------------------------------------	-------

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

Teinture d'iode, Teinture d'iode 2,5 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13 - Données d'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/contenant dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conforme aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° ONU (TMD) : UN1170
Groupe d'emballage : III
TMD Classe de danger primaire : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport : UN1170 ÉTHANOL EN SOLUTION, 3, III
Désignation officielle pour le transport (TMD) : ÉTHANOL EN SOLUTION

Étiquettes de danger (TMD) :



14.2. Informations relatives au transport/MDT (Ministère des Transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15 - Informations sur la réglementation

15.1. Réglementation nationale

Tous les composants de ce produit figurent dans les inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementation internationale

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: -Autres informations

Date de publication : 16/01/2017
Date de révision : 30/09/2020

Indications de changement :
Mise à jour de la FDS.

Autres informations : Aucune.
Préparée par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS Canada (SGH)_NEXREG_NEW

Avertissement. Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document concernent la substance livrée. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si celle-ci est combinée avec une autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.